Objet : TAXE D'APPRENTISSAGE

Madame, Monsieur,

Le lycée professionnel Léon PAVIN de CHOMERAC, spécialisé dans la formation des métiers du bâtiment, accueille 250 élèves qu'il prépare à entrer dans la vie active après l'obtention d'un CAP ou d'un Baccalauréat Professionnel.

Les ateliers de notre établissement sont en constante évolution, tout comme notre matériel professionnel afin que nos élèves acquièrent des compétences adaptées aux nouvelles technologies. Ainsi, nos lycéens sont formés dans des conditions permettant l'obtention des qualifications nécessaires à l'intégration du monde professionnel.

Nous avons également besoin de financements complémentaires pour l'achat des matières d'œuvre utilisées lors de l'apprentissage de nos jeunes en ateliers.

La Taxe d'Apprentissage perçue auprès des entreprises est une aide précieuse pour mener à bien la formation et la qualification de ces professionnels de demain.

Depuis la rentrée 2016, notre établissement propose l'apprentissage pour la formation BAC PRO Aménagement et Finitions du bâtiment, depuis 2019 pour la formation BAC PRO Technicien Menuisier Agenceur et depuis 2020 pour Les formations BAC PRO Organisation et Réalisation du Gros Œuvres et Technicien en Installation des Systèmes Energétiques et Climatique. Ces formations sont proposées maintenant en apprentissage comme en cursus scolaire. Nos classes de CAP maçons, métiers du plâtre et de l'isolation et électricien peuvent aussi être suivi soit par voie de l'apprentissage soit en cursus initial.

2 nouvelles formations ouvrent à la rentrée 2022, le BTS ERA Etudes et Réalisations d'Agencement et le CAP IMTB, Interventions et Maintenances Techniques des Bâtiments.

Depuis le 01 janvier 2023 le versement s'effectue à l'URSSAF via la plateforme Net-Entreprises et SOLTEA. Vous pouvez flécher le lycée à partir des éléments suivants :
Code UAI : 0070009x
SIRET : 190 700 096 00018

Vous pouvez également faire des dons en nature (déclassé, fin de série, chute de coupe, …) mais ces dons ne vous exonérera pas de vos obligations de taxe d'apprentissage.

C'est pour cela que nous vous sollicitons, afin qu'ensemble, nous œuvrions pour préparer l'avenir et l'insertion des futurs professionnels.

Vous remerciant par avance pour votre collaboration,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques.

F. ARSAC

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Techniques
F. ARSAC

LYCEE PROFESSIONNEL Léon PAVIN - 07210 CHOMERAC –
N° SIRET 19070009600018
Téléphone : 04 75 65 10 44 – Fax : 04 75 65 06 61 – Mail : ce.0070009X@ac-grenoble.fr